



## Séance plénière du mardi 9 décembre 2025

Commission Territoires-Environnement

Avis sur le rapport 4-7 de l'Exécutif régional

### **La Région et les Parcs naturels régionaux en Bourgogne-Franche-Comté - Cadre d'action partagé 2026-2028 - Règlement d'intervention de soutien**

Rapportrice : Evelyne Guillon

#### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En 2024, la Région a conduit une évaluation de sa politique de soutien aux Parcs naturels régionaux (PNR) présents sur son territoire. Les recommandations formulées l'ont conduit à définir un cadre stratégique. À travers ce cadre d'action partagé 2026-2028, la Région souhaite réaffirmer la légitimité des PNR en tant qu'acteurs essentiels des politiques régionales, notamment en matière de cohésion territoriale, de préservation des ressources, et de transition écologique et sociale. Il vise à :

- clarifier les attendus régionaux à leur égard,
- fixer leurs priorités d'action,
- valoriser leur rôle d'espaces d'expérimentation et d'innovation.

Les PNR exercent des missions qui dépassent le cadre de ce document stratégique, en intégrant notamment les questions de paysages, de culture ou encore de participation citoyenne. Néanmoins, le choix a été fait de focaliser ce cadre d'action partagé sur les thématiques sur lesquelles la Région a le plus de prise au travers de ses politiques propres (biodiversité, milieux aquatiques, éducation à l'environnement, transition énergétique, tourisme, forêts, sobriété foncière, santé, mobilités).

#### Avis du CESER

Le CESER constate avec satisfaction que la Région a pris en compte sa proposition de réaliser une évaluation de sa politique régionale de soutien et d'accompagnement des PNR.

La production de ce cadre d'action partagé 2026-2028 entre la Région et les PNR constitue une avancée. Le CESER trouve particulièrement intéressant la mise en place par la Région d'un suivi technique et financier biannuel, permettant d'évaluer la mise en œuvre des actions engagées par les parcs.

Néanmoins, en l'état, ce document ne permet pas une lisibilité complète sur la place des parcs dans cette politique régionale.

Le CESER regrette notamment que ce document ne précise pas :

- Les informations budgétaires et financières complètes des quatre parcs de la région et la place du soutien régional pour chacun de ces parcs.
- Les informations sur leurs effectifs (nombre et nature).
- L'état des engagements financiers de la Région par rapport à toutes les ambitions détaillées dans ce nouveau document.

Ainsi, le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à assurer les financements nécessaires pour permettre aux parcs de réaliser ce que prévoit ce cadre d'action partagé.

Enfin, à travers la lecture de ce rapport, le CESER note que de nombreuses activités sont réalisées dans les parcs, mais qu'il pouvait y avoir une forme de dilution de l'action.

Avec ce cadre d'action partagé, la Région semble vouloir que les parcs reviennent à leurs champs d'action fondamentaux.

Néanmoins, le CESER identifie difficilement les actions concrètes conjointes de la Région et des parcs pour la mise en œuvre de ce cadre d'action.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclaration

**Françoise Jeanneret**, au nom du MEDEF,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté accueille favorablement la volonté de structurer davantage la relation entre la Région et les Parcs naturels régionaux. Cette clarification est indispensable.

Toutefois, nous rejoignons le CESER sur deux inquiétudes majeures :

1. L'absence de données financières consolidées.

Il manque dans ce document les budgets complets des PNR, les niveaux de l'intervention régionale et la projection pluriannuelle des engagements financiers. Dans un contexte où la Région doit réduire ses investissements et maîtriser ses dépenses, cette lisibilité est indispensable.

2. La capacité réelle à financer les nouvelles ambitions.

La Région fait face à une baisse prévisionnelle de 55 M€ de recettes et à un recours accru à l'emprunt. Les entreprises, quant à elles, voient leur fiscalité locale augmenter fortement (+4,8 % en 2024) et sont déjà fragilisées par la conjoncture économique. Il est donc essentiel que la politique envers les PNR soit ciblée et recentrée sur leurs missions prioritaires.

Pour le MEDEF BFC, les PNR peuvent être des acteurs utiles à la transition écologique, à l'attractivité touristique, à la gestion forestière ou à la biodiversité – à condition que leur action soit efficace, mesurée et évaluée.

Nous soutenons donc l'orientation consistant à recentrer les parcs sur leurs fondamentaux et à mettre en place un suivi technique et financier biannuel. Nous appelons à une gouvernance renforcée, intégrant les acteurs socio-économiques.

Notre message est simple : une politique environnementale ambitieuse doit être compatible avec la capacité financière de la Région et avec la compétitivité des entreprises.